Il m’a été octroyé cinq choses qu’aucun autre Prophète n’a eues avant moi : j’ai été secouru [de mes ennemis] par l’effroi [jeté dans leurs cœurs] d’une distance équivalente à un mois [de marche], la Terre m’a été allouée comme un lieu de prière et de purification…

Jâbir ibn ‘Abdillah (qu’Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Il m’a été octroyé cinq choses qu’aucun autre Prophète n’a eues avant moi : j’ai été secouru [de mes ennemis] par l’effroi [jeté dans leurs cœurs] d’une distance équivalente à un mois [de marche] ; la Terre [entière] m’a été allouée comme lieu de prière et de purification - ainsi, n’importe quel homme de ma communauté qui est rattrapé par la prière peut prier [où qu’il soit] ; le butin m’a été autorisé tandis qu’il ne l’a été pour personne avant moi ; l’Intercession m’a été accordée ; et, alors qu’auparavant le Prophète était uniquement envoyé à son peuple, j’ai été envoyé à l’ensemble des gens. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Allah, Exalté soit-Il, a attribué à notre Prophète (sur lui la paix et le salut) des particularités honorifiques que les autres Prophètes n’ont pas eues et il a aussi été distingué par des qualités dont n'étaient pas dotés les Prophètes qui l'ont précédé. Ainsi, la communauté de Muḥammad a bénéficié, par la bénédiction de ce noble Prophète béni, de quelques-uns des mérites qui lui ont été octroyés. Parmi ces mérites, il y a les cinq évoqués dans ce hadith : - Le premier : Pour aider Son Prophète, mais aussi pour avilir et faire échouer ses ennemis, Allah, Exalté soit-Il, l’a aidé et secouru par la peur qui s’empare d'eux, les affaiblissant et les divisant, et cela même si le Prophète (sur lui la paix et le salut) se trouvait éloigné d'une distance équivalent à un mois de marche. - Le deuxième : Par bonté et générosité envers cette communauté, Allah, Gloire et Pureté à Lui, a permis aux membres de celle-ci de prier, quel que soit l’endroit où ils se trouvent sur Terre et quel que soit le moment où ils sont rattrapés par la prière. Ils ne sont pas contraints, comme les anciens peuples, à prier exclusivement dans leurs églises et leurs temples. De même, contrairement à ces autres peuples, qui ne pouvaient se purifier qu’à l’aide de l’eau, cette communauté peut se purifier avec la terre si l’eau fait défaut, ou si ceux qui la constituent sont dans l’incapacité d’utiliser celle-ci. - Le troisième : Alors que les anciens Prophètes et leurs communautés respectives ne pouvaient s’emparer du butin de guerre, puisqu’ils devaient le réunir et attendre le signe qu’Allah l’accepte - qui était un feu qui descendait du ciel - le Prophète (sur lui la paix et le

salut), lui, a le droit de s'emparer du butin laissé par les mécréants et les combattants, ainsi que de le distribuer entre les croyants, selon un partage qu'Allah, Exalté soit-Il, a clairement expliqué. - Le quatrième : Allah, Gloire et Pureté à Lui, a réservé à Son Prophète la particularité de la place louable (« Al-Maqâm Al-Maḥmûd ») et de la Grande Intercession, le Jour où les Messagers doués de résolution seront dépassés par les tragiques évènements du Jugement. A ce moment-là, le Prophète dira : « Je suis la personne ! » Alors, il se prosternera sous le Trône et glorifiera Allah comme il se doit, puis on lui dira : « Intercède ! Et on t'accordera l'Intercession ! Demande ! Et on t'octroiera. » Alors, il intercédera auprès d'Allah pour toutes les créatures afin qu'elles puissent être jugées et qu'il leur soit fait faveur en ce moment particulièrement long. C'est cela dont il s'agit lorsqu'il est question de la place louable (« Al-Maqâm Al-Maḥmûd ») que les premiers et les derniers lui envieront. - Le cinquième : Contrairement à tous les autres Prophètes avant lui, dont le message était exclusivement destiné à leurs peuples respectifs, Allah, Exalté soit-Il, a fait de l'Islam une législation légitime et valable pour toute époque et en tout lieu. Partant de cette spécificité, l'Islam est une religion globale, qui ne souffre d'aucun manque et qui n'a besoin d'aucun ajout, vu ce qu'elle contient d'éléments pérennes et de l'immuabilité.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3503

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY

لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee